

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue le 3 septembre 2019 à 10 h, à la salle polyvalente de la Gare de Piedmont, sise au 146, chemin de la Gare à Piedmont, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Nadine Brière	Sainte-Adèle
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Joseph Dydzak	Estérel
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Nathalie Rochon	Piedmont
Tim Watchorn	Morin-Heights

Étaient absents les conseillers(ères) suivant(e)s :

Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
-----------------	---------------

Assistaient également à l'assemblée, Jackline Williams, directrice générale à la MRC des Pays-d'en-Haut, et Anne-Marie Langlois, adjointe administrative

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le préfet constate que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

CM 205-09-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

CM 206-09-19 RÉSILIATION DU CONTRAT DE TRAÇAGE DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

ATTENDU QUE l'entreprise actuellement mandatée pour effectuer le traçage du sentier de ski de fond sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord a été déclarée non admissible aux contrats publics;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE RÉSILIER le contrat en cours avec l'entreprise mandatée pour effectuer le traçage du sentier de ski de fond sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord et de lancer un nouvel appel d'offres, pour un contrat de 5 ans, soit pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024, pour ces mêmes activités.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CM 207-09-19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 10 h 10

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale